

Image not found or type unknown



Depart avec IDV dans le cadre de la reforme territoriale

Par **M2A**, le **16/06/2016** à **15:46**

Bjr, Je releve d'une carrière longue et je voudrai partir avec une IDV , visiblement c pas possible, à quel âge puis je partir ? dois je me baser sur 62 ans ? et la bonification pour enfants est elle prise en compte ? merci